122819 - Le fait pour une pèlerine qui craint de voir ses règles de soumettre son pèlerinage à une condition

question

Voici une femme qui voudrait faire le petit pèlerinage en dépit de la probabilité de l'apparition de ses règles après le début des rites et avant la circumambulation. Lui est-il permis de formuler une condition par crainte de retenir les siens ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Quand une femme veut faire le petit pèlerinage tout en craignant de voir ses règles, elle peut formuler une condition. Si elle voyait ses règles, son état de sacralisation prendrait fin et elle n'encourrait rien ?

La permission de formuler une condition est fondée sur ce hadith rapporté par al-Bokhari (5089) et par Mouslim (1207) selon lequel Aicha (P.A.a) a dit : «Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) se rendit auprès Dhoubaa fille de Zoubayr et lui dit :

-Peut-être veux-tu faire le pèlerinage ?

-Au nom d'Allah, je me sens mal à l'aise.

-Fais le pèlerinage tout en formulant une condition. Dis : Seigneur, j'y mettrais fin, dès que Tu m'en empêcherais.

Une telle condition est formulée par quelqu'un qui craint de tomber malade ou par une femme qui craint de voir ses règles.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé sur la condition à formuler par le pèlerin pour savoir s'il existe des cas déterminés dans lesquels le pèlerin doit dire : En cas d'empêchement, je mettrai fin à mon pèlerinage séance tenante. Voici sa réponse : «Formuler une condition dans le pèlerinage consiste à dire au moment d'entrer en état de sacralisation : En cas d'empêchement, je mettrai fin à mon pèlerinage séance tenante. Cette formulation n'est prévue par la Sunna qu'en cas d'une crainte suscitée soit par une maladie ou par l'éventualité de l'apparition des règles ou la possibilité pour quelqu'un de rater le pèlerinage.

Dans ces cas, il convient de formuler la dite condition. Si quelque chose empêche le pèlerin ou la pèlerine de poursuivre son pèlerinage, il y met fin et s'en va sans rien encourir.

En l'absence de la crainte, la Sunna enseigne qu'on ne formule aucune condition. Au contraire, on se décide fermement, se confie à Allah et nourrit une bonne opinion envers le Puissant et le Majestueux. » Extrait de liqaa al-bab al-maftouh (25/18).

Allah le sait mieux.